



RéCAPituLons

Commissions Administratives Paritaires

Catégorie A : le 10 juillet 2012

Catégorie B : le 12 juillet 2012

Catégorie C : le 3 juillet 2012

Affectations Locales Filières Fiscales

JUILLET 2012

Extraits de la déclaration liminaire de la CGT (intégralité sur notre site)

« Comme toutes les CAPL locales d'affectations locales, cette réunion se tient dans un calendrier difficilement gérable par tous les acteurs (service RH, élu-es). Suivant le calendrier des mouvements nationaux, les CAPL se tiennent de plus en plus tard. Régulièrement nous évoquons les délais entre le dépôt initial des demandes de mutation nationale et la sortie des mouvements définitifs. La DG en a-t-elle conscience ? ...

... Pour la CGT, un haut niveau d'emploi est la condition préalable et indispensable pour que nous rendions un service public irréprochable. Par ailleurs, c'est aussi la condition pour que les demandes de mobilité des agents puissent être acceptées.

A contrario, nous nous trouvons encore une fois confrontés à la situation suivante : comment habiller Paul sans (trop) déshabiller Jacques ? La gestion de la pénurie est en train d'atteindre ses limites ... dans ces conditions il devient très compliqué de concilier intérêt général, service public, respect des agents, des usagers et du travail bien fait, sans parler du sens donné à notre vie professionnelle.

... En près de 10 ans, nous avons déjà connu 20 000 emplois supprimés, soit 15% des effectifs, la catégorie C absorbant à elle seule plus de 60% des postes supprimés et finançant les transformations d'emplois de toute nature. Pour 2012, les suppressions se sont élevées sur le même rythme (plus de 2 400) et l'année 2013 s'annonce malheureusement identique si l'on s'en tient à l'annonce d'une réduction de 2,5% des effectifs dans certains Ministères jugés non prioritaires. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que cela commence à « craquer » de partout dans les services ...

... Les élu-es CGT refusent catégoriquement cet état de fait. Nous n'avons jamais voté pour les suppressions d'emplois lors des CTP contrairement à la parité administrative. Comment allez-vous assumer maintenant la responsabilité de cette situation découlant d'un décompte des effectifs incohérent. Nous allons à la catastrophe, catastrophe annoncée, pour l'instant différée grâce à l'implication sans faille des agents, mais néanmoins en cours de réalisation. »

Extraits de la déclaration liminaire de la CGT

« S'agissant plus spécialement du mouvement local A, les documents de travail préparatoires, sous réserve de leur fiabilité car ils ne semblent pas tenir compte du mouvement local ce qui est paradoxal, font apparaître un taux de couverture de 93,24% qui masque une insuffisance de 9,2 inspecteurs entre effectifs théoriques (TAGERFIP) et effectifs réels (ETP).

Alors que 5 services répertoriés sont en léger excédent (dont la Direction à + 1,8), 18 services répertoriés sont en déficit, 29 étant en situation d'équilibre. Nous tenons à rappeler que les missions sont accomplies avec des effectifs réels et non théoriques.

Que dire de l'annonce des promotions au grade d'inspecteur divisionnaire connues quelques jours seulement après les suites du mouvement national qui nous font redouter 4 nouvelles vacances de postes d'inspecteurs entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2013 ?

Même si nous apprécions très favorablement l'application de la règle de l'ancienneté administrative, pour les raisons tenant aux effectifs, nous voterons contre ce mouvement local. »

La CGT a rappelé les engagements pris l'an dernier (tenue d'une réunion préparatoire avant la rédaction de la note départementale avec les élu-es en CAPL ou syndicats représentés et publication sur Ulysse 44 des projets locaux d'affectation) et non tenus (réunion après la sortie de la note).

La CGT a apprécié la communication de nouveaux documents (liste des départs à la retraite N et N+1, liste « nominative » des vacances de postes et des promotions, synthèse des arrivées).

En revanche, la CGT a déploré une nouvelle fois quelques erreurs dans la détermination des emplois vacants figurant dans la note départementale et demandé que des précisions soient apportées à l'avenir quant à la particularité des emplois (exemple du SIE Nantes SE avec 3 emplois localisés en IFU, au pôle enregistrement et au PELP).

Enfin, la CGT a regretté que le tableau de synthèse des effectifs (taux de couverture théorique/réel) par service fourni aux élu-es ne soit pas exploitable en raison d'erreurs ou omissions. Un nouveau tableau a été demandé...

Les chiffres-clés du mouvement local 2012 :

25 arrivées de l'extérieur (promotions comprises) pour 10 départs vers l'extérieur

25 affectations de titulaires

7 affectations ALD département (idem 01/09/11) et 1 affectation ALD département spécialité Hypothèques

3 affectations ALD Nantes (contre 2 au 01/09/11)

2 détachements (contre 4 l'an dernier) dont un annoncé en séance.

12 collègues ont obtenu leur premier vœu

Les élus CGT ont examiné de manière exhaustive les 33 fiches de vœux déposées afin de s'assurer que les règles ont bien été appliquées par la Direction ce qui est le cas. Les affectations ont toutes été prononcées sur la base de l'ancienneté administrative et on relève une affectation d'office.

Aucun poste n'est vacant (au sens de l'affectation d'un titulaire sur le poste) à l'issue du mouvement.

M. PINEAU a indiqué que l'affectation d'inspecteurs sur tous les emplois « contrôle » entraînerait l'obligation de rendre environ 60 vérifications supplémentaires et que la question de la programmation (par les pôles) était posée. La Direction n'ayant pas l'intention de baisser le niveau de contrôle, une réflexion est donc engagée sur la base de deux hypothèses : demande d'auto-programmation par les vérificateurs ou détachement d'un ou deux inspecteurs en PCE ou en Direction pour la programmation.

Vote sur le mouvement local: POUR

CONTRE

ABSTENTION

Parité administrative (4) FO (1)

CGT (1) Solidaires (1)

CFDT (1)

Contrôleuses & Contrôleurs

Extraits de la déclaration liminaire de la CGT

« Concernant le mouvement local B, le projet nous est parvenu extrêmement tardivement alors que le travail de préparation du service RH était fini sans doute dès lundi, voire au plus tard mardi midi. On peut s'interroger sur le nombre de validations nécessaires avant diffusion aux OS du projet. Bien évidemment, cet état de fait est préjudiciable pour les élu-es dans l'exercice de leur mandat. Dois-je rappeler que notre relecture et l'étude du projet permettent de corriger oublis et erreurs en amont de la CAPL ? Par ailleurs, nous nous félicitons que conformément aux engagements antérieurs, les détachements soient réduits au minimum. Le mouvement a été fait dans le respect de la règle de l'ancienneté ce que nous apprécions très favorablement. »

En réponse à notre liminaire, Mme Roger s'est engagée à faire remonter à la centrale la question des délais dans la confection des mouvements. D'autant plus que l'écart entre le projet initial national (600 postes vacants) et le mouvement définitif (262 affectations complémentaires gagnées par les élus en CAP Nationale) est conséquent !

Situation des effectifs

La catégorie B Filière Fiscale connaît une remarquable stabilité de ses effectifs en dépit des transformations d'emplois. Le TAGERFIP indiquait 333 emplois au 01/09/2011, le chiffre est identique au 01/09/2012.

Sur les 16 collègues promus B cette année par liste d'aptitude, 13 réussissent à obtenir un poste dans le 44, ainsi d'ailleurs que les deux lauréates du CIS.

Néanmoins, la situation réelle donne un taux de couverture de 97 % soit 12 équivalent temps plein non pourvus. Cette situation pénalise principalement la résidence de Saint Nazaire où plusieurs services sont en déficit (SIE, CE, CDIF, CH et BCR !).

À la Disposition du Directeur

Pour la BCR de Saint-Nazaire, un poste est volontairement laissé vacant mais un B ALD est affecté en surnombre sur la BCR Nantes. Ce redéploiement « sauvage » laisse à penser que ce poste B à la BCR de Saint-Nazaire sera supprimé. La situation générale de carence pourra conduire à bouger les ALD plus souvent qu'une fois l'an. Un agent ALD sur Nantes est ainsi affecté sur deux services à la fois ! Une innovation qui laisse songeur, la CGT sera très vigilante sur les conditions de travail des collègues ALD.

Départs à la retraite

Concernant les départs à la retraite, ils ont été pris en compte dans la confection du mouvement jusqu'à la date du 31/03/2013. A ce sujet, les collègues désireux de faire valoir leurs droits à la retraite peuvent anticiper largement le délai des six mois avant le départ effectif. Cela permet de mieux anticiper pour les mouvements de mutation. Pour rappel, une demande de départ à la retraite peut toujours être annulée jusqu'au dernier moment (avant la signature du décret de mise en retraite). De plus dans un contexte législatif « fluctuant », si on se réfère par exemple au nouveau décret carrière longue, il est préférable de prendre ses dispositions bien en amont.

Vote sur le mouvement local: POUR	Parité administrative (6)
CONTRE	CGT (2) Solidaires (2)
ABSTENTION	CFDT (1) FO (1)

Agentes & Agents

Extraits de la déclaration liminaire de la CGT

« ... De 2003 à 2012, les effectifs théoriques des agents administratifs, côté filière fiscale, sont passés de 518 à 377, soit une baisse de plus du quart.

...Ce mouvement au 1er septembre 2012 n'a pas pu par ailleurs anticiper un certain nombre de départs : ceux des collègues ayant débuté leur carrière à 18 ou 19 ans, remplissant la condition d'annuités, qui pourront liquider, fin 2012, leur retraite à 60 ans.

Aussi, nous espérons que comme nous, la Direction exigera le recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire du dernier concours de la catégorie C. »

72 fiches ont été déposées. Si l'on peut se féliciter du respect de la règle de l'ancienneté administrative et que 42 collègues ont eu satisfaction sur leur premier vœu, il n'en reste pas moins que la situation de l'emploi, en particulier les suppressions affectant principalement la catégorie C, laisse non satisfaites trop de demandes.

C'est ce que les élu-es CGT ont souligné dans une brève déclaration liminaire (voir notre site), avec toutes les conséquences pour le fonctionnement et l'organisation des services. La situation faite aux collègues ayant le moins d'ancienneté, obligés en raison de ces suppressions de rédiger régulièrement une fiche de vœu pour une autre structure, a été dénoncée dans cette déclaration, ainsi que la situation particulière du SIPE de Châteaubriant, dont le taux de couverture à l'issue du mouvement est préoccupant.

La situation de l'emploi a justifié le vote **contre** le projet de mouvement de la part de la CGT.

Vote sur le mouvement local:	POUR	Parité administrative (4)
	CONTRE	CGT (2) Solidaires (1)
	ABSTENTION	CFDT (1)

Vos représentant-es CGT lors de ces CAPL :

N'hésitez pas à nous contacter

Catégorie A :

Franck MAINGUY (02 51 12 81 87)

François BARILLOT (02 51 12 81 88)

Catégorie B :

Cécile HAURAY (02 51 12 86 06)

Geneviève DESTRADE (02 51 25 05 81)

Pierre-Yves GRELLIER (02 51 12 82 12)

Laurent LE CREURER (02 40 55 66 92)

Catégorie C :

Savka COCCO (06 98 09 17 76)

Alain COLAS (02 51 25 05 87)

Matthieu BLIN (02 40 70 90 71)

Didier BRICHE (02 40 00 44 75) - expert



Contacter la CGT

► Cgt Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes

► Tél & Fax : 02 40 74 06 81

► Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

► Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>